

DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 1er OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept,
Le premier octobre,
A 16 heures 30,

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE) se sont réunis, au siège social, sur convocation du Vice Président.

Les membres du Conseil de Surveillance suivants sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Keith Stockdale, Vice Président,
- Monsieur Michel Poupaud,
- Madame Cristina Scapparino.

Assistent également à la réunion, les membres du Directoire suivants :

- Monsieur Philippe Leigniel, Président du Directoire,
- Monsieur François Brisset, Membre du Directoire, Directeur Général,
- Monsieur Patrice Genre, Membre du Directoire, Directeur Général,

La réunion est présidée par Monsieur Keith Stockdale, Vice Président du Conseil de Surveillance.

Le Président de séance constate que le Conseil de Surveillance réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et, en conséquence, peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, appearing to be the signatures of the President and Vice President respectively.

Ordre du jour :

- *Nomination du Président du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Tim Maynard, démissionnaire,*
- *Nomination du Vice Président du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Keith Stockdale,*
- *Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la société au cours du trimestre écoulé,*
- *Questions diverses.*

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR TIM MAYNARD, DEMISSIONNAIRE

Le Président de séance indique que compte tenu de la démission de Monsieur Tim Maynard de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur Michel Poupaud prend la parole et propose à ce poste Monsieur Keith Stockdale pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

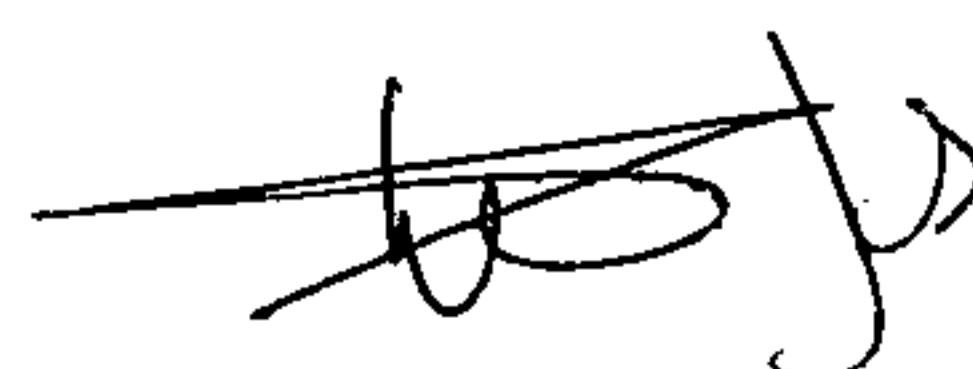
Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Keith Stockdale, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Keith Stockdale.

NOMINATION DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR KEITH STOCKDALE

Le Président constate que du fait de sa nomination en qualité de Président du Conseil de Surveillance, il convient de procéder à son remplacement en qualité de Vice Président du Conseil de Surveillance et propose à ce poste Monsieur Michel Poupaud pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Michel Poupaud, en qualité de Vice Président du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010.



EXAMEN DU RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU TRIMESTRE ECOULE

Le Président donne la parole au Président du Directoire, qui donne lecture du rapport du Directoire.

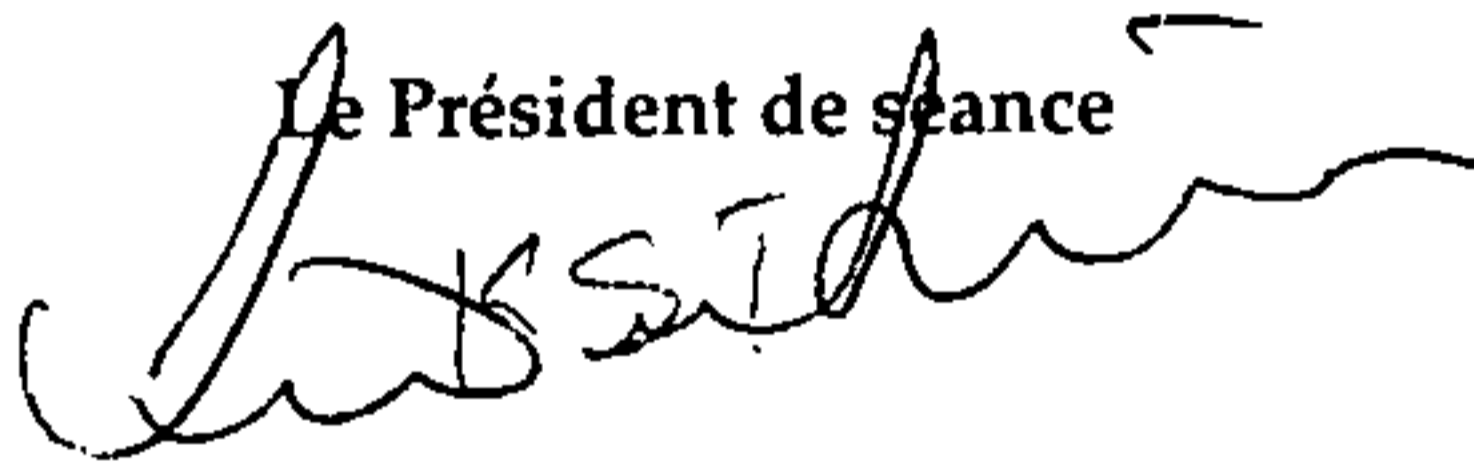
Monsieur Patrice Genre, membre du Directoire, prend la parole afin de préciser certains points à la demande des membres du Conseil de Surveillance.

Après discussions, les membres du Conseil de Surveillance remercient ce dernier pour son exposé et félicite le Directoire des résultats obtenus.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance prend acte du rapport du Directoire établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce. Il constate que toutes les informations et documents nécessaires à l'exercice de leur contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire lui ont été communiqués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance après lecture.

Le Président de séance



Un membre

